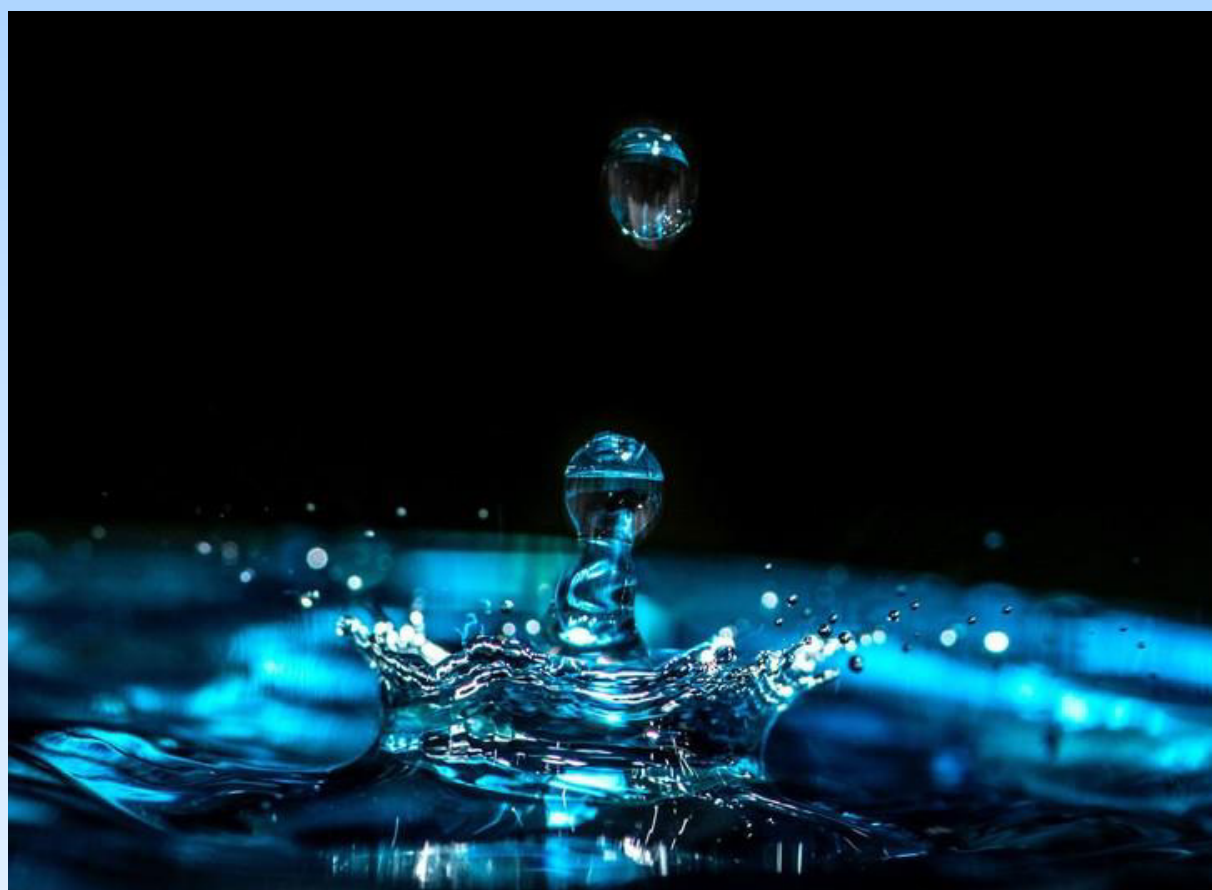




RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC EAU POTABLE



SERVICE PRODUCTION EXERCICE 2018

ARGELÈS-SUR-MER · BAGES · BANYULS-SUR-MER · CERBÈRE · COLLIOURE · ELNE · LAROQUE-DES-ALBÈRES ·
MONTESQUIEU-DES-ALBÈRES ·
ORTAFFA · PALAU-DEL-VIDRE · PORT-VENDRES · SAINT-ANDRÉ · SAINT-GENIS-DES-FONTAINES · SORÈDE ·
VILLELONGUE-DELS-MONTS



Sommaire

<i>Note Liminaire</i>	1
1. Caractérisation technique du service	2
▪ Présentation du territoire desservi	2
▪ Mode de gestion du service	2
▪ Estimation de la population desservie	2
▪ Nombre d'abonnements.....	2
▪ Nature des ressources en eau	3
▪ Volumes vendus au cours de l'exercice.....	4
▪ Lineaire de reseaux de desserte hors branchements.....	4
2. Tarification de l'eau et recettes du service	5
▪ Modalités de tarification et deliberations.....	5
▪ Facture d'eau type (120 m ³) et explications des variations.....	5
▪ Recettes.....	5
3. Indicateurs de performances	6
▪ Qualité de l'eau.....	6
▪ Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des reseaux d'eau potable	6
▪ Rendement du reseau de distribution.....	6
▪ Indice lineaire des volumes non comptés	7
▪ Indice lineaire de pertes en reseau	7
▪ Taux moyen de renouvellement des reseaux d'eau potable.....	7
▪ Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	7
▪ Branchements en plomb	9
▪ Nombre de fuites réseau réparées	9
4. Financement des investissements	10
▪ Montants financiers	10
▪ Etat de la dette du service	10
▪ Amortissements	10
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	11
▪ Abandons de creances ou versements a un fond de solidarité	11
▪ Operations de cooperation decentralisée	11



Note Liminaire

Note Liminaire

Le présent rapport relatif au service public de l'Eau Potable est élaboré en application de la loi n°95-101 du 2 février 1995 dite loi "Barnier" relative au renforcement de la protection de l'environnement, qui a instauré une information détaillée sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) doit donc présenter à son assemblée délibérante, pour adoption, un ou plusieurs rapports conformément à l'article L-22245 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ces rapports sont ensuite adressés à chaque Commune, afin d'être présentés au conseil municipal et mis à disposition du public.

Destinés à l'information de l'utilisateur et à la transparence dans la gestion des services publics, ces documents comprennent l'ensemble des indicateurs techniques et financiers du service public de l'Eau Potable établis selon les dispositions fixées par le décret n°95-635 du 6 mai 1995, ainsi que l'arrêté et le décret du 2 mai 2007.



1. Caractérisation technique du service

▪ PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

La Communauté de Communes Albères - Côte Vermeille - Illibérès regroupe 15 communes : Argelès-sur-Mer, Bages, Banyuls-sur-Mer, Cerbère, Collioure, Elne, Laroque des Albères, Montesquieu des Albères, Ortaffa, Palau del Vidre, Port-Vendres, Saint-André, Saint-Génis des Fontaines, Sorède, Villelongue dels Monts, et représente une population de 56 000 habitants environ.

Les missions du service sont : la production, le traitement, le transport, le stockage et la distribution d'eau potable.

▪ MODE DE GESTION DU SERVICE

La collectivité gère en régie le service public de distribution de l'eau potable pour l'ensemble des communes membres.

La compétence production est assurée par la collectivité suite à la dissolution du S.M.P.E.P.T.A. (Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable du Tech Aval) à compter du 01/01/2015.

Suite à la dissolution du Syndicat, la commune de Montescot (CDC SUD-ROUSSILLON) est desservie par la collectivité dans le cadre d'une convention de vente en gros, à compter du 01/01/2015.

Une permanence est disponible 7j/7 et 24h/24 pour les abonnés du service Eau Potable au siège de la Communauté de Communes Albères - Côte Vermeille - Illibérès à Argelès-sur-Mer, situé Chemin de Charlemagne ou par téléphone au 04.68.95.21.95.

▪ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

Le nombre d'habitants permanents est de	55 960
Le nombre de résidents temporaires est de	140 000
Le total des résidents est de	195 960

* Chiffres extraits du recensement général des populations légales de 2015 publiés par l'INSEE.

▪ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Le Service Production alimente en eau les différentes UDI (Unités de Distribution) composant le territoire. Il n'a pas d'abonnés, qu'ils soient domestiques ou non-domestiques.

(les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L-213-10-3 du code de l'Environnement)



Caractérisation technique du service

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service Eau Potable

EXERCICE
2018

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service Eau Potable

■ NATURE DES RESSOURCES EN EAU

Nature	Désignation	Observations	Capacité de production [m³/j]	Production 2017[m³]	Production 2018[m³]
Ouvrage de prélèvement en nappe souterraine profonde	F1 FONT D'EN BARERE		2 500	294 108	201 158
Ouvrage de prélèvement en nappe souterraine profonde	F2 LA FABREGUE		2 000	223 063	292 579
Ouvrage de prélèvement en nappe souterraine profonde	F3 LA VIGNASSE		1 800	255 354	276 170
Ouvrage de prélèvement en nappe souterraine profonde	F4 SALOBRE		1 900	218 238	172 315
Ouvrage de prélèvement en nappe souterraine profonde	F5 AYGUAL		1 700	95 026	123 311
Ouvrage de prélèvement en nappe souterraine profonde	FM MONTESCOT		2 500	339 763	230 767
Ouvrage de prélèvement en nappe souterraine superficielle	P2 ELNE		4200	384 332	660 195
Ouvrage de prélèvement en nappe souterraine profonde	P3 « Pla de la Barque » ELNE		2400	111 326	97 220
Ouvrage de prélèvement en nappe souterraine superficielle	F1 Mas Aragon ELNE		4800	512 143	563 512
Ouvrage de prélèvement en nappe souterraine profonde	F2 Mas Aragon ELNE		3600	43 664	54 617
Ouvrage de prélèvement en nappe souterraine superficielle	Drain du Pont du Tech		8600	722 778	654 727
Ouvrage de prélèvement en nappe souterraine superficielle	Forage du Val Auger	Utilisation Saisonnière	2400	82 211	94 195
Prise d'eau superficielle	Sources Cassagnes et Vernèdes		/	2 644	2 434
Ouvrages de prélèvement en nappe souterraine profonde et superficielle	Puits et forage Négade LA TOUR BAS ELNE		9200	1 743 737	1 496 039
Ouvrage de prélèvement en nappe souterraine superficielle	Source Sabirou St GENIS DES FONTAINES		1800	226 423	300 900
Ouvrages de prélèvement en nappe souterraine superficielle	Puits et Forage Les Trompettes Hautes MONTESQUIEU		1640	134 420	122 213
Ouvrages de prélèvement en nappe souterraine superficielle	Forages F1, F2 et P3 Salita BROUILLA		4800	706 528	728 635
Prise d'eau superficielle	Captage en rivière LAVAIL	Dde DUP en cours	/	9 686	8 450
Ouvrage de prélèvement en nappe souterraine profonde	Forage Pompidor ORTAFFA		200	9 396	0
Ouvrage de prélèvement en nappe souterraine profonde	F1 Bis Cave Coopérative BAGES		1200	273 624	247 333
Ouvrage de prélèvement en nappe souterraine profonde	F2 Milleroles BAGES		1200	83 418	76 256
Total général				6 471 782	6 403 026



Caractérisation technique du service

Rapport annuel sur le prix et la
qualité du service Eau Potable

EXERCICE
2018

Rapport annuel sur le prix et la
qualité du service Eau Potable

▪ VOLUMES VENDUS AU COURS DE L'EXERCICE

Volumes [m ³]	2017	2018	Variation
Volume produit	6 471 782	6 403 026	-1,1 %
Volume importé	0	0	
Volume exporté vers MONTESCOT	139 794	106 020	
Volume perdu en distribution	83 966	33 259	
Volume consommé par les adhérents	6 387 816	6 369 767	
Volume consommé par le service	30 000	20 000	
Volume total consommé	6 417 816	6 389 767	-0,4 %
Soit un rendement primaire du réseau de*	99,2%	99,7%	
Longueur de réseau [km]*	23,594	23,594	
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /j/km]*	9,7	3,9	
Indice linéaire de pertes [m ³ /j/km]*	6,3	1,6	

(*) cf. formules de calcul au chapitre 3

▪ LINEAIRE DE RESEAUX DE DESSERTES HORS BRANCHEMENTS

Le linéaire du réseau de canalisations du service public de production d'eau potable est de : **23,59 Km.**

La valeur du linéaire de réseau est issue des données du S.I.G. de la CDC, arrêtées au 31/12/2018.



Tarification de l'eau et recettes du service

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service Eau Potable

EXERCICE
2018

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service Eau Potable

2. Tarification de l'eau et recettes du service

▪ MODALITÉS DE TARIFICATION ET DELIBERATIONS

Les tarifs de vente en gros applicables durant l'exercice sont les suivants :

	1 ^{er} janvier de l'exercice (en €)	1 ^{er} janvier 2018 (en €)
Part de la collectivité		
Frais d'accès au service	0	0
Part fixe (€ H.T. par m ³ /an) Ø 15 mm	0,15	0,15
Taxes et redevances		
T.V.A.	5,5 %	5,5 %

Le service est assujéti à la TVA.

(L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3 000 habitants et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3 000 habitants. En cas de délégation de service public l'assujettissement est obligatoire).

▪ FACTURE D'EAU TYPE (120 M³) ET EXPLICATIONS DES VARIATIONS

Sans objet car le Service PRODUCTION ne vend pas d'eau aux particuliers.

▪ RECETTES

MONTANT POUR L'ANNEE DE L'EXERCICE (€HT)	
Recette de facturation (Redevance Pollution incluse)	975 713
Autres prestations auprès des abonnés : Travaux	0
Autres produits annexes	0
Subventions d'investissement	0
Contribution du budget général	0
Total	975 713 €HT



3. Indicateurs de performances

▪ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans les rapports établis et transmis par l'ARS.

- EN DISTRIBUTION :

L'ARS a procédé à l'analyse de **37** prélèvements en microbiologie et physico-chimie.

Le service Eau Potable a procédé dans le cadre de l'autocontrôle à **52** analyses en microbiologie et **310** analyses en physico-chimie.

Le taux de conformité de l'ensemble des prélèvements est de **100 %** pour la bactériologie (aucune non-conformité), et **100 %** pour la physico-chimie (aucune non-conformité).

▪ INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de **112 points**.

Définition : Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau d'eau potable.

Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise à jour des plans des réseaux (Partie A – 15 points), à l'existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux (Partie B -30 points) et aux autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (Partie C – 75 points).

La fiche relative au calcul de l'indice est située en annexe.

▪ RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION

Le rendement du réseau de distribution est de **99,7%**.

Il se calcule de la façon suivante :

$$Rdt = \frac{(Volume\ consommé\ autorisé + Volume\ exporté)}{(Volume\ produit + Volume\ importé)}$$



Indicateurs de performances

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service Eau Potable

EXERCICE
2018

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service Eau Potable

▪ INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTÉS

L'indice linéaire des volumes non comptés est de **3,9** m³/km/jour.

Il se calcule de la façon suivante :

$$I_{lvc} = \frac{(\text{Volume mis en distribution} - \text{Volume comptabilisé})}{(365 * \text{Linéaire de réseau de desserte})}$$

▪ INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAU

L'indice linéaire de pertes en réseau est de **1,6** m³/km/jour.

Il se calcule de la façon suivante :

$$I_{lp} = \frac{(\text{Volume mis en distribution} - \text{Volume consommé autorisé})}{(365 * \text{Linéaire de réseau de desserte})}$$

▪ TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0** %.

Il se calcule de la façon suivante pour l'année n :

$$Tr = \frac{(Ln + L(n-1) + L(n-2) + L(n-3) + L(n-4)) / 5}{(\text{Linéaire de réseau de desserte})}$$

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées

▪ INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

La compétence production est assurée par la collectivité suite à la dissolution du S.M.P.E.P.T.A. (Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable du Tech Aval) à compter du 01/01/2015.

L'indice de protection de la ressource en eau est de : **80** %.



Indicateurs de performances

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service Eau Potable

EXERCICE
2018

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service Eau Potable

Désignation	Production 2018[m ³]	Avancement de la protection de la ressource	Observations
F1 FONT D'EN BARERE	201 158	80 %	
F2 LA FABREGUE	292 579	80 %	
F3 LA VIGNASSE	276 170	80 %	
F4 SALOBRE	172 315	80 %	
F5 AYQUAL	123 311	80 %	
FM MONTESCOT	230 767	80 %	
P2 ELNE	660 195	80 %	Recherche d'une ressource de substitution en cours
P3 « Pla de la Barque » ELNE	97 220	80 %	
F1 Mas Aragon ELNE	563 512	80 %	
F2 Mas Aragon ELNE	54 617	80 %	
Drain du Pont du Tech	654 727	80 %	
Forage du Val Auger	94 195	80 %	
Sources Cassagnes et Vernèdes	2 434	80 %	
Puits et forage Négade LA TOUR BAS ELNE	1 496 039	80 %	
Source Sabirou St GENIS DES FONTAINES	300 900	80 %	
Puits et Forage Les Trompettes Hautes MONTESQUIEU	122 213	60 %	Régularisation de la DUP du forage F2 en cours
Forages F1 et F2 Salita BROUILLA	527 112	80 %	
Puits P3 Salita BROUILLA	201 523	80 %	
Captage en rivière LAVAIL + Forage	8 450	80 %	DUP régularisée – Mise en service du forage « El Raig » en juin 2018
Forage Pompidor ORTAFFA	0	80 %	
F1 Bis Cave Coopérative BAGES	247 333	80 %	
F2 Millerols BAGES	76 256	80 %	
Valeur Globale Calculée	6 403 026	80 %	



Indicateurs de performances

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

0 % : aucune action

20 % : études environnementale et hydrogéologique en cours

40 % : avis de l'hydrogéologue rendu

50 % : dossier déposé en préfecture

60 % : arrêté préfectoral

80 % : arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)

100 % : arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.
En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable par le service ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

▪ **BRANCHEMENTS EN PLOMB**

Sans objet pour le Service PRODUCTION.

▪ **NOMBRE DE FUTITES RESEAU REPAREES**

Le tableau comparatif du nombre de fuites réparées sur le réseau, par commune, est joint en annexe.



Financement des investissements

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service Eau Potable

EXERCICE
2018

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service Eau Potable

4. Financement des investissements

▪ MONTANTS FINANCIERS

	Montant pour l'année de l'exercice (€ H.T.)
Montant des travaux réalisés pendant le dernier exercice budgétaire	71 706 €
Montant des subventions	34 587 €
Montant des contributions du budget général pour les travaux	0 €

▪ ETAT DE LA DETTE DU SERVICE

L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs suivantes :

Encours de la dette au 31 décembre	256 215 €
Montant remboursé durant l'exercice	143 268 €
▪ Dont en capital	103 215 €
▪ Dont en intérêts	8 851 €

▪ AMORTISSEMENTS

Durant l'exercice, la collectivité a réalisé les amortissements suivants :

Amortissements	Montant amorti (€HT)
Dotations aux amortissements	143 268 €



Actions de solidarité et de coopération

Rapport annuel sur le prix et la
qualité du service Eau Potable

EXERCICE
2018

Rapport annuel sur le prix et la
qualité du service Eau Potable

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

▪ ABANDONS DE CREANCES OU VERSEMENTS A UN FOND DE SOLIDARITE

Le service n'a pas reçu de demandes d'abandon de créances, ou réalisé de versements à un fond de solidarité au cours de l'exercice **2018**.

Cela s'applique aux factures d'eau des personnes en situation de précarité en application de l'article L.115-3 du code de l'action sociale et des familles. Le cas échéant on fera la distinction entre la part collectivité et la part délégataire.

▪ OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISÉE

(cf. L 1115-1-1 du CGCT: «Les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les syndicats mixtes chargés des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement ou du service public de distribution d'électricité et de gaz peuvent, dans la limite de 1 % des ressources qui sont affectées aux budgets de ces services, mener des actions de coopération avec les collectivités territoriales étrangères et leurs groupements, dans le cadre des conventions prévues à l'article L. 1115-1, des actions d'aide d'urgence au bénéfice de ces collectivités et groupements, ainsi que des actions de solidarité internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement et de la distribution publique d'électricité et de gaz.»)

Le service n'a pas mené d'opérations de coopération décentralisée au cours de l'exercice **2018**.
